

Le 29 août 2022

Réf. DI – AM – APE – 2022-2023/007 – Accident – Maladie – Fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

1. Accidents survenus à l'école, lors d'activités pédagogiques extérieures ou sur le chemin le plus direct du domicile à l'école ou de l'école au domicile

Le signaler dès que possible soit au professeur responsable du cours ou de l'activité, soit à un(e) éducateur(trice) qui établira la **déclaration d'accident**. Celle-ci sera complétée par le médecin qui auscultera l'élève. L'élève remettra cette déclaration complétée au secrétariat qui la transmettra à la société d'assurances de l'école : ETHIAS.

Attention : ETHIAS rembourse les frais médicaux sur base des attestations, que le médecin ou l'établissement de soins délivrent au patient, et sur présentation de la preuve de paiement.

2. Maladie ou accident à l'école

Avertis par téléphone, les parents reprendront leur enfant à l'école. Si les circonstances l'exigent, l'école pourra faire appel à un médecin ou au service d'urgence. Les frais médicaux et les frais de déplacement sont à charge des parents.

3. Visite chez un médecin

Nous rappelons que **les visites à titre privé chez un médecin, un dentiste... doivent se faire en dehors des heures de cours**, sauf cas d'extrême urgence.

4. Médicaments

L'école n'est pas autorisée à donner des médicaments aux élèves. Si votre enfant doit régulièrement prendre un médicament ou souffre d'une maladie chronique, veuillez compléter la fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques ci-dessous et nous la remettre. En cas d'urgence, nous pourrions contacter au plus vite le médecin traitant afin de recevoir des instructions. Ces informations resteront bien entendu **strictement confidentielles**.

Je vous remercie de nous retourner le document suivant **signé et complété** pour la date indiquée au journal de classe.

Le Préfet des études,


A. MELLOULI

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net

 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.

À REMETTRE SOUS ENVELOPPE FERMÉE AVEC LA MENTION : « FICHE MÉDICALE DE... » SUIVIE DU NOM DE L'ÉLÈVE ET DE SA CLASSE

**Fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques de l'élève
dans le temps et l'espace scolaire**
(à adapter selon les besoins et réalités de terrain)

Document à remplir lors de l'inscription ou au moment de la détection d'une pathologie... à revoir régulièrement...

A compléter en concertation avec, l'élève, ses parents, la direction, les enseignants concernés, le Service PSE ou le Centre PMS, le médecin traitant,...

Nom et prénom de l'élève : date de naissance :/...../..... Classe :	
Nom des parents ou du représentant légal Tél (s) : Adresse(s) :	Nom du médecin traitant Tél : Adresse :
Aménagements nécessaires et raisonnables en fonction des besoins médicaux spécifiques de l'élève	<i>(Exemples non exhaustifs : Modification de l'horaire, adaptation de certaines activités, organisation d'activités de substitution, adaptation des locaux, matériel spécifique, besoin d'accompagnement, local pour kiné, dispense de cours, lieu de repos, aide à l'alimentation, temps supplémentaire aux contrôles et examens, place fixe dans la classe (certains enfants souffrant de troubles psychiques supportent mal les changements,...))</i>
Administration des médicaments (noms, doses et horaires). Lieu où les médicaments sont mis à disposition. Coordonnées des personnes pouvant y accéder	<i>Exemple : frigo, personne qui a les clés de l'armoire où sont enfermés les médicaments,...</i>
Régime alimentaire (allergies)	

<p>Signes nécessitant une intervention <u>sans recourir à la procédure d'urgence</u></p>	
<p>Signes nécessitant une intervention en <u>urgence</u></p>	
<p>Procédure en cas d'urgence</p> <p>Coordonnées des personnes à contacter en urgence (Tél, GSM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premiers secours, infirmière, ... - Parents ou responsables parentaux : (coordonnées du lieu de travail) - Médecin <p>Quand appeler une ambulance ? (n° 112 ou n° d'urgence)</p> <p>Que faire en attendant l'ambulance ou autre personne contactée ?</p>	<p><i>Exemple : ne jamais laisser l'enfant seul, le mettre en position latérale de sécurité, éloigner les objets dangereux en cas de crise d'épilepsie.</i></p>
<p>Quand faut-il prévenir les parents ?</p>	

Date et signatures (le chef d'établissement, les parents ou les responsables parentaux, l'élève et, le cas échéant, les personnes qui ont participé à l'élaboration de la fiche.)